

## **"Plus de maîtres que de classes" : des moyens dispersés, un cadrage très souple, un manque d'évaluation (étude du Centre de Recherche en Education de Nantes)**

Le dispositif "plus de maîtres que de classes", introduit à la rentrée 2013, "attribue un maître supplémentaire à quelques centaines d'écoles réparties sur le territoire national, en privilégiant les zones d'éducation prioritaire".

La mise en place du dispositif "plus de maîtres que de classes" "répond davantage à une exigence de conformité au regard du cadrage national qu'à un véritable pilotage", estiment les chercheurs Yves Dutercq et Éric Maleyrot (1) dans les Notes du Cren datées de novembre 2016. Ils mettent en évidence "des choix d'implantation d'écoles et de maîtres supplémentaires plus politiques et circonstanciés que pédagogiques". Les deux chercheurs en sciences de l'éducation observent par ailleurs que les maîtres supplémentaires "ne sont pas toujours les enseignants les plus expérimentés mais ont été recrutés parce qu'ils se sont portés volontaires". Enfin, les chercheurs regrettent que les indicateurs permettant d'évaluer l'impact du dispositif sur les élèves et sur leurs pratiques ne soient pas prévus.

Pour le SNUDI-FO, ce dispositif territorialisé (qui ne concerne quasi exclusivement que l'éducation prioritaire) se substitue aux ouvertures de classes et aux interventions des RASED. Le SNUDI-FO revendique les postes nécessaires à la baisse des effectifs dans les classes, aux remplacements des enseignants absents, au rétablissement des RASED complets.

(1) Yves Dutercq, CREN, université de Nantes ; Éric Maleyrot, LIRDEF, université Paul Valéry, Montpellier-III